

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 12 février 2024**

**Délibération n° 2024\_019**  
**APPEL A PROJETS PROGRAMME ERASMUS+ JEUNESSE ET SPORT - L'IMPACT :**  
**"L'IMPORTANT C'EST DE PARTICIPER"**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 6 février 2024.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 41**

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 4**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOLET, Claude MELLIER à Marie-Ange CHAUSSOY, Antoine JACINTO à Thierry MILLET, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

**ABSENTS : 4**

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT, Samira EL KHADIR, Arnaud ARFEUILLE, Thomas DOVICH.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Joël GIRARD**

Monsieur Jean-Charles ASTIER, Conseiller municipal Délégué à la Jeunesse, rappelle à l'Assemblée que la feuille de route du mandat 2020-2026 prévoit de donner la priorité à l'éducation et à la jeunesse.

Pour répondre à cet objectif, le projet éducatif de territoire 2021-2024 décline six ambitions parmi lesquelles l'accompagnement des enfants et des jeunes vers l'autonomie et la citoyenneté. Dans cette perspective, l'instance d'écoute et de participation des jeunes, « L'Impact », fonctionnelle depuis l'année 2022, réunit cette année près d'une trentaine de jeunes. Ils construisent avec les acteurs jeunesse et des élus des projets qu'ils souhaitent porter en faveur de la jeunesse méridionale.

L'Impact souhaite mobiliser les jeunes de la Ville de Mérignac et de la Métropole bordelaise aux enjeux politiques de demain et notamment face aux défis sociétaux en développant l'implication et la participation des jeunes avec un mot d'ordre « L'important c'est de participer ». Des événements festifs et participatifs (concerts, tournois, cleanwalk, journée de lutte mondiale...) autour de plusieurs sujets sociétaux seront organisés : les élections européennes, les institutions européennes, le climat, les JO 2024 en s'appuyant sur les valeurs de l'olympisme « amitié, respect et excellence » et des valeurs européennes de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'état de droit, ainsi que de respect des Droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces événements s'inscriront dans un cadre existant au sein de la commune (« Quartier Libre », festival de la jeunesse), mais cela permettra aussi de créer de nouveaux événements en faveur des jeunes de Mérignac et de la Métropole.

Les objectifs sont multiples :

- Inciter les jeunes à s'engager de quelque manière que ce soit et de les inviter à prendre part au vote aux élections européennes,
- Prendre part à des actions et des mobilisations sur des sujets sociétaux d'envergure (LGBTQ++, homophobie, climat, harcèlement scolaire),
- Promouvoir les valeurs européennes et les valeurs de l'olympisme auprès des jeunes avec différents outils numériques (blogs, podcasts, expositions, revue journalistique, concerts participatifs, tournois, journée festive et de lutte...).

Afin de pouvoir répondre à ces objectifs ambitieux, le service Jeunesse a répondu à un appel à projets dans le cadre du programme Erasmus+ France jeunesse et sport. Ce programme propose de soutenir des actions pendant 18 mois ainsi que des événements jeunesse selon le montage financier suivant :

Dépenses		Recettes		
Intitulé de la dépense	Montant	Partenaires	Montant	Taux
Quartier Libre 2024	48 000 €	Agence Erasmus + France	20 000 €	46,3 %
Quartier Libre 2025	48 000 €	Agence Erasmus + France	20 000 €	
Visite du Parlement européen	10 000 €	Agence Erasmus + France	9 080 €	
		Ville de Mérignac	56 920 €	53,70 %
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>106 000 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>106 000 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 1<sup>er</sup> février 2024,  
**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'accepter la subvention du programme Erasmus+ Jeunesse et Sport d'un montant de 58 080 euros ;

**ARTICLE 2 :** d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative au programme Erasmus+ Jeunesse et Sport telle que proposée ci-jointe ;

**ARTICLE 3 :** d'inscrire les crédits (dépenses et recettes) nécessaires au déploiement du projet au budget de la Ville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 45 voix pour

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 12 février 2024



**Joël GIRARD**  
Secrétaire de séance



**Pour le Maire**  
**Par délégation**  
**Thierry TRIJOULET**  
Premier Adjoint

*Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*